

ment. L'autre bassin de radoub, celui d'Esquimalt, est employé pour des fins navales, tout aussi bien; le cas est donc un peu différent. Après que le Gouvernement eut décidé de construire le seul bassin de radoub sur la côte du Pacifique, une compagnie particulière est venue construire un bassin de radoub de deuxième classe, non pas de première classe, à Vancouver, et elle a demandé une subvention, qui lui a été accordée. Je crois qu'il est dans l'intérêt du pays d'avoir deux bassins de radoub, un à Vancouver, l'autre à Victoria, car il y a des vaisseaux qui passent par Victoria.

L'hon. M. FIELDING: N'y a-t-il pas un bassin de radoub plus au nord, à Prince-Rupert?

L'hon. M. REID: Ce bassin est à une distance de plusieurs centaines de milles.

L'hon. M. FIELDING: Mais Victoria et Vancouver ne sont pas éloignés de plusieurs centaines de milles. Ce que je crains c'est que le bassin de radoub de Vancouver ne doive être entrepris comme projet commercial avec intérêt commercial, ce qui engagerait le peuple à faire sa part, en plus de l'aide du Gouvernement. Dans le cas de Vancouver, vous n'avez pas de projet commercial à prendre en considération. Le Gouvernement doit intervenir et construire un bassin de radoub à cet endroit. Mon honorable ami (M. J. D. Reid) dit que ce bassin sera utilisé pour des fins navales. Tout bassin de radoub qui est construit doit être employé pour des fins navales. Il ne se présente pas de promoteur de bassin de radoub qui veuille de l'aide, sans qu'il vous dise que ce bassin servira la marine britannique. Je ne m'oppose pas à la construction de bassins de radoub, en général, mais je ne vois pas pourquoi—à part la raison donnée par l'honorable député (M. Lemieux), et j'espère que cette raison n'est pas bien fondée—l'on n'a pas permis à Victoria d'obtenir son bassin de radoub sur la même base que Saint-Jean a eu le sien.

La question de la construction d'un bassin de radoub à Saint-Jean est d'ancienne date. L'honorable député de Saint-Jean (M. Wigmore) doit se rappeler parfaitement que feu M. George Robertson, un citoyen très en vue de Saint-Jean, a consacré la moitié de sa vie à tenter des efforts dans ce but. Le Gouvernement lui répondait toujours: "Vous devez établir votre projet sur un pied commercial et faire construire votre bassin de radoub sous le régime de la loi des subventions aux bassins de radoub".

Cependant, le Gouvernement n'adopte pas la même attitude à l'égard de Victoria. Pourquoi le Gouvernement pose-t-il de pareilles conditions à Saint-Jean et à Vancouver; mais lorsqu'il s'agit de la ville de Victoria et qu'une élection est imminente, il tient un tout autre langage: "Oh! s'écrie-t-il, la proposition est bien différente; nous allons construire nous-mêmes le bassin de radoub".

L'hon. M. REID: L'honorable député n'est guère juste quand il affirme qu'il s'agit de remplir une promesse d'élection. Un bassin de radoub a toujours existé à Esquimalt pour des fins navales et cet ouvrage est devenu inutile aujourd'hui, à cause des dimensions des navires de guerre. Voilà pourquoi dès 1912, nous avons décidé de construire un bassin de radoub à Victoria et sans la guerre, l'entreprise serait terminée en ce moment. Il serait fort imprudent de laisser stationner nos navires de guerre à Esquimalt sans avoir un bassin de radoub à proximité.

L'hon. M. FIELDING: Depuis vingt ans, la ville de Saint-Jean tente de faire construire un bassin de radoub, et s'est toujours heurtée à cette réponse: Nous vous accorderons une subvention; voilà tout ce que nous pouvons faire pour vous." Je désirerais voir construire des bassins partout où le besoin s'en fait sentir et où ils pourraient aider au développement du pays. Cependant, mon honorable ami n'a pas fait valoir une seule raison pour excuser l'attitude du Gouvernement à l'égard de la ville de Saint-Jean et son éternelle réponse: "Voici la loi; prévalez-vous des bénéfices qu'elle vous accorde", pour se tourner ensuite du côté de Victoria et dire: "Ne vous occupez pas de la loi; nous allons construire nous-mêmes le bassin de radoub, quoiqu'il arrive".

Travaux publics.—Imputable sur le revenu.—Édifices de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, \$500,000.

L'hon. MACKENZIE KING: Le ministre ne croit-il pas qu'il pourrait se dispenser de faire construire cet édifice à Ottawa? L'opinion publique semble fortement prononcée contre l'établissement du quartier général de la gendarmerie à cheval à Ottawa même; le public est d'avis que le Gouvernement commet une erreur en consacrant \$500,000 à la construction des casernes pour la gendarmerie à cheval à Ottawa. Le ministre n'est-il pas d'avis que cet item devrait être réservé?

L'hon. M. ROWELL: Au cours de la discussion de mon budget, la question est ve-